

Ensuite, le Ministère les soumet avec ses propres recommandations, à l'approbation du comité interministériel présidé par le ministre du MEST, et les choix de ce comité sont alors présentés globalement au Conseil du trésor. Si le Conseil du trésor juge le tout excessif à la lumière des priorités et contraintes budgétaires de l'ensemble du gouvernement, l'importance des coupures nécessaires est mentionnée au comité interministériel qui décide alors, avec les conseils du MEST, de la nature de ces coupures. Une fois approuvées, les prévisions budgétaires scientifiques sont publiées séparément, afin de donner au Parlement et au public une meilleure idée de l'ampleur et de la répartition des activités scientifiques du gouvernement.

39. Alors que, pour les raisons exposées plus haut, le Conseil du trésor reste le grand responsable de l'approbation des propositions budgétaires scientifiques des divers ministères, le MEST peut passer en revue et évaluer les dépenses scientifiques prévues, et conseiller le secrétariat du Conseil du trésor. Les faits saillants des budgets approuvés sont ensuite publiés dans la brochure "Où va l'argent de vos impôts". C'est ainsi que, mise à part la création d'un comité interministériel devant approuver un budget scientifique, on a apporté des modifications sensibles au processus budgétaire relatif aux sciences et à la technologie, modifications qui sont généralement conformes aux recommandations du Comité sénatorial.

40. En 1973, un groupe d'étude et d'évaluation des programmes a été mis sur pied au ministère afin d'appuyer et de conseiller les ministères et organismes opérationnels et le secrétariat du Conseil du trésor en matière de budgets, de programmes et de gestion ayant un contenu scientifique ou technique appréciable.